

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Compost 39 sur la commune principale de l'AIOT 1 Rue du Stade 39300 Montrond.

La référence de votre dossier est A-4-ZGG6S1VIG et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/03/2024 à 10h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **44982669200013**

Raison sociale **J.T.A.**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**12, vers les chalets**

**Foncine le haut**

**39460 FONCINE LE HAUT**

## Signataire

Qualité : **Dirigeant**

## Référent

Fonction : **Chargée de dossier**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Compost 39**

Description des activités :

**Plateforme de compostage 2780-1 réceptionnant, traitant et valorisant des déchets verts. Le site est en cours de création et sera dimensionné pour recevoir et traité d'autres déchets**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **1 Rue du Stade 39300 Montrond**

X : 915924

Y : 6638666

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux Broyage, concassage, criblage ... des substances	Quantité de déchets traités 9.9 DC t/j  Puissance		

2260	2260-1-b	végétales et produits organiques naturels	maximale 354 kW DC	
1532	1532-2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues	19999 m3	D

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- **Stockage et broyage de bois issu de la filière forestière (grume) Devenir : plaquette pour chaufferie ou paillage**
- **Stockage et broyage de bois A (La première classe de bois est la classe « A ». Elle correspond à des déchets de bois non traités et non peints tels que des chutes de bois brut, des cagettes ou bien encore des bois d'emballage. Cette classe de bois, nommée également bois « liste verte », sera recyclée et valorisée comme combustible pour des chaufferies.)**
- **Stockage et broyage de souches intégrées au compost**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserves incendies prévue**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Une visite du SDIS sur le site a permis de dimensionné les moyens de secours selon les normes en vigueur. Deux réserves incendies (une enterrée et une bâche) sont prévues sur la plateforme**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

**Nom de l'autorisation ou de la déclaration**    **Date de dépôt**

P39-2022-64

06/05/2022

**Organisme  
en charge  
de l'  
instruction**

DREAL  
Bourgogne  
Franche  
Comte

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)